Ville de Disraeli

RÈGLEMENT DE ZONAGE
Règlement no. 641 – Annexe II

Plan de zonage

Affectations du sol
- Résidentielle [R]
- Mixte [RC]
- Commerciale [C]
- Institutionnelle et service public [IP]
- Industrielle [I]
- Parcs et espaces verts [PE]
- Conservation [CO]
- Agroforestière [A]
- Zone de réserve [ZR]
- Zone prioritaire [ZP]

- Îlot déstructuré [ID]
- Limite de la zone agricole permanente
- Emprise ferroviaire désaffectée
- Limite de la plaine inondable

Modifications	
Date	Numéro de règlement

0 100 200 300 400 800 Mètres

LA BOÎTE D'URBANISME S.E.N.C.

Avril 2018
Dessiné par : Martin Gagnon
Vérifié par : Isabelle Laterreur, urb
Source des données : MRC des Appalaches